

GRAND ANGLE

p.9 >11

Perspective

Donges, vers une Ville plus verte !



#07

ACTU' DONGES

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE DONGES - PRINTEMPS 2022



> p.16 FOCUS

Contournement ferroviaire :
les mesures compensatoires
environnementales du projet.



Festivités de Noël 2021



Ateliers Parents/Enfants arts plastiq
Maison de la Petite Enfance « La Far



Carnaval 2022



OSCD Pucés des
attendu par les p
rassemblé plu



Après-midis « jeux en bois »
pendant les vacances scolaires.



Marie-Elise Desmars
du concours déco
« catég



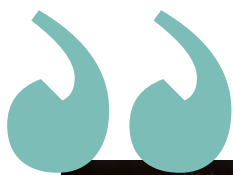
La Municipalité a organisé des collectes de produits
de première nécessité en vue de leur acheminement en
Ukraine, pour soutenir le peuple ukrainien face à la guerre.



Rencontre et échanges avec l'écrivaine Sophie
Adriansen, auteure d'une cinquantaine d'ouvrages.



Format
du Tr
Ass



Madame, Monsieur,

Le 24 février dernier démarrait l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Nous le savons maintenant, il s'agit de l'attaque militaire la plus importante qu'ait connue l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La guerre est de retour sur notre continent, avec son cortège de tragédies humaines, de destructions absurdes, et d'injustices sans nombre. Nous sommes bouleversés par le drame que subit le peuple ukrainien, et par sa résistance héroïque face à l'agression brutale dont il est victime.

En venant nombreux faire des dons en mairie, vous avez manifesté un bel élan de solidarité avec les réfugiés ukrainiens. Soyez-en remerciés. Bien évidemment, la Ville de Donges va contribuer, dans la mesure de ses capacités, à l'accueil d'urgence de familles de réfugiés, piloté par la Préfecture et les associations mandatées par l'Etat.

Nous sommes encore loin de mesurer les conséquences innombrables de ce conflit. D'ores et déjà, au quotidien, nous subissons les hausses du prix des carburants, de l'énergie, des matières premières, de certains produits alimentaires...

Dans ce contexte où l'avenir est plus incertain que jamais, l'intervention des collectivités publiques sera sans nul doute indispensable pour protéger les plus fragiles face aux menaces qui pèsent sur leur pouvoir d'achat.

Soyez assurés de la mobilisation de l'équipe municipale pour être le relais de vos préoccupations auprès de tous les décideurs politiques, quels qu'ils soient.

Par-delà l'émotion légitime que suscite la guerre en Ukraine, nous continuons de travailler sur les enjeux du futur de la Ville. Dans ce présent Magazine, vous découvrirez les nombreuses thématiques qui guident nos réflexions sur l'ambition « DONGES VILLE VERTE » : les mobilités douces, le développement maîtrisé de l'habitat, l'éducation des jeunes à l'environnement, la végétalisation des espaces publics, la mise en valeur de la biodiversité communale, la protection des zones humides, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, la réduction des déchets, la lutte contre les pollutions...

S'il ne fallait retenir qu'un seul message, ce serait que tous les enjeux d'environnement et de développement durable sont liés les uns aux autres, et que nous avons tous une part de responsabilité dans la réussite de cette ambition de la VILLE VERTE : élus, entreprises, citoyens, consommateurs, associations... Avec pragmatisme et bon sens, en laissant de côté les clivages stériles, les visions dogmatiques et les postures idéologiques, c'est tous ensemble que nous y parviendrons.

François CHÉNEAU
Maire de Donges,
Vice-Président de la CARENE

Actu'Donges • Le magazine municipal de la ville de Donges • N°7 PRINTEMPS 2022 • Avril - Mai - Juin 2022
Édité à 3930 exemplaires • Diffusion gratuite, vente interdite • Disponible au téléchargement sur le site de la ville
 Directeur de la publication : François Chéneau, Maire de Donges, • Rédaction : Les services de la Mairie de Donges
 Crédits photos : Ville de Donges, OSCD, CARENE, LéaGireaud_PNRB, Baludik, Fotolia, SNCF Réseau, TotalEnergies
 Conception graphique et mise en page : Cécile DECAENS_Service communication Ville de Donges
 Impression : Le Sillon / groupe IMPRIGRAPH • Imprimé avec des encres sans solvant sur papier issu de forêts gérées durablement / fabrication française • Distribution : Médiapost
 Réclamations : Service communication Ville de Donges : s.communication@ville-donges.fr

Mairie de Donges - Place Armand Morvan - BP30 - 44480 DONGES
 Renseignements : 02 40 45 79 79 ou mairie@ville-donges.fr
 www.ville-donges.fr
 Accueil du public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Venez découvrir toute l'actualité de la commune et partager vos impressions sur la page Facebook de la Ville
www.facebook.com/Villededonges

3

BÂTIMENTS
DE 1 000 À 2 000 M²
DIVISIBLES EN CELLULES
INDIVIDUELLES DE
120 À 600M²



Une nouvelle forme d'implantation sur la zone des Six-Croix : le village d'entreprises

Attentifs aux besoins des entreprises souhaitant s'implanter à des coûts raisonnables mais aussi à la consommation des ressources foncières, le groupe Pierre d'Azur développe depuis une quinzaine d'années, en partenariat avec la CARENE, des villages d'entreprises permettant l'accueil d'activités variées dans des espaces optimisés, notamment dans la zone de Brais à Saint-Nazaire et à Pornichet.

Le village d'entreprises Espace Atlantic 6 Croix se caractérise par 3 bâtiments de 1000 à 2000 m² divisibles en cellules individuelles de 120 à 600 m² en moyenne proposées à des prix compétitifs sur une surface de terrain d'environ 2 ha.

→ Chaque cellule a une partie « Bureau » à agencer selon les souhaits de chaque preneur et une partie « Atelier/Entrepôt », ainsi que des places de stationnements dédiées. Des places de stationnements pour les visiteurs et les personnes en situation de handicap, sont également disponibles. Ce village d'entreprises propose un **cadre verdoyant préservant la qualité de vie au travail** au moyen de nombreux espaces verts. Chaque cellule contribue à la préservation de l'environnement au moyen de panneaux solaires adaptés. Elles sont proposées à la **vente** ou à la **location** selon les attentes et capacités de chacun,

en étant particulièrement adaptées aux TPE et PME-PMI, activités industrielles légères, de distribution, de services, de maintenance et d'artisanat.

Une boulangerie, un distributeur de pompes, un fabricant de tuyaux, un distributeur de portes sectionnelles, un fabricant de pizzas avec distributeur de pizzas fraîches 24h/24, un cabinet d'ingénierie sont quelques uns des futurs occupants de ces locaux.

Il reste encore quelques cellules disponibles de différentes tailles. Pierre d'Azur reste à l'écoute des sociétés désireuses de s'implanter dans ce cadre agréable et proche de la presqu'île guérandaise, de la métropole nantaise ainsi que de la région vannetaise.



Contact :
Monsieur BRIDIER 06 79 40 17 36

4

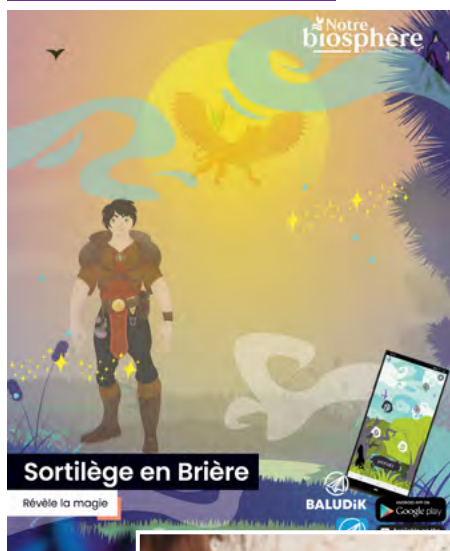


Le camping municipal fermera définitivement ses portes cet été

En date du 24 février 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur la fermeture définitive du centre d'accueil des travailleurs en déplacement « Les Tainières » au 31 août 2022. À compter de cette date, les sanitaires seront rendus inaccessibles (portes scellées).

→ Un courrier a été envoyé aux résidents à l'année pour les en informer ainsi qu'une proposition d'accompagnement par le CCAS. Pour le moment, 3 personnes sur 8 ont souhaité être prises en charge dans leur démarche de retrouver un logement ou un endroit pour poser leur caravane. Les solutions sur Donges étant difficiles à trouver, une réflexion avec les bailleurs de la CARENE pour élargir le périmètre de recherche est cours.

Les mobil-homes, propriété de la Ville, seront mis aux enchères publiques courant du dernier trimestre 2022.



Le sortilège en Brière est lancé à Donges

Bientôt un parcours numérique au village de Revin.

Sortilège en Brière est une saga à vivre en famille, en direct de son smartphone. La commune de Donges a été sollicitée par le Parc naturel régional de Brière pour participer au déploiement d'un parcours numérique alliant patrimoine naturel et culturel.

→ Ce parcours pédestre est destiné aux familles et conte les aventures de Lucien, un magicien de Brière qui lutte contre les maléfices de la sorcière Esther.

D'ici fin mai 2022, chacune des 22 communes du Parc naturel régional disposera de son parcours de 2 à 3,5 km, avec questions, aventures et petits exploits à réaliser.

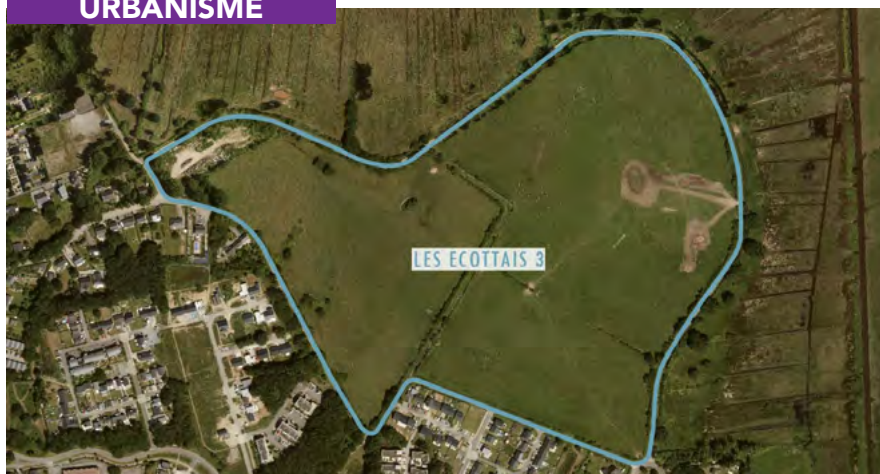
Ce projet dynamique a fait l'objet d'une coopération avec les élus de Donges délégués au Parc, ainsi que le service Espace Verts. Il verra le jour aux vacances d'avril !

À chaque univers, sa quête ! Les communes concernées sont réparties en 5 univers : Trignac, Donges, Prinquiau, Besné, Pont-Château et Crossac sont réunies pour cette nouvelle aventure !



Application disponible sur tous les smartphones. Pour trouver le Jeu Sortilège en Brière, connectez-vous et géolocalisez votre commune ou le Parc naturel régional de Brière sur Baludik.

URBANISME



Écottais 3 - Le quartier de demain se construit avec vous

La troisième tranche du quartier des Ecottais entame la phase d'études préalables à l'urbanisation. Le projet d'aménagement ambitionne de proposer un futur quartier d'habitat durable et exemplaire en termes de qualité de vie et de respect de l'environnement.

→ Dans le cadre des études préalables, une concertation auprès de la population intéressée par le projet est en cours. Un registre de concertation permettant d'exprimer son avis et ses idées sur le projet et un questionnaire permettant d'exprimer sa vision d'un « quartier durable » sont disponibles au service Urbanisme de la mairie de Donges ainsi que sur les sites Internet de la Ville et de la CARENE.

Aussi, les Dongeois sont invités à participer aux **ateliers de concertation** qui se dérouleront ces prochains mois. **Le premier atelier se tiendra le samedi 14 mai 2022 à 10h.** Les ateliers limités à 35 personnes sont ouverts sur inscription auprès de l'agence SCOPIC en charge de la concertation, par téléphone au 06 70 87 53 51 ou par mail à concertation@scopic.fr



NOUVEAU : UN GUIDE POUR COMPRENDRE LE PLU ET LES RÈGLES D'URBANISME

Approuvé en février 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a remplacé le PLU communal. Plus complexe, plus complet, couvrant plus de thématiques, protégeant mieux les espaces naturels et agricoles, ce nouveau document de référence peut parfois paraître difficile à appréhender.

Ce guide vient compléter la carte interactive du PLUi accessible depuis les sites internet de la commune et de la CARENE qui permet en quelques clics d'accéder à l'ensemble des règles applicables à votre terrain. Il permet de mieux comprendre la finalité du PLUi, de vous accompagner dans vos démarches administratives et de mieux appréhender les règles d'urbanisme applicables.

Vous souhaitez construire, agrandir votre habitation ou votre entreprise, ravalier votre habitation, clôturer votre terrain mais également abattre des arbres ou remblayer votre terrain, ce guide est fait pour vous.



Guide disponible sur ville-donges.fr, rubrique cadre de vie
Renseignements :
0240 45 79 71

20
CHIENS EN
DIVAGATION
SUR LA COMMUNE
ONT ÉTÉ ACCUEILLIS
PAR ANIM'TOIT
EN 2021



Divagation des chiens : tolérance zéro

Devant la recrudescence de chiens errants ou non tenus en laisse, le Maire a pris un arrêté (*arrêté municipal du 13 janvier 2022*) qui interdit désormais toute divagation de chiens sur l'ensemble du territoire de Donges.

→ Le service de Police municipale est chargé de veiller à l'application de cette mesure et le non-respect de cet arrêté est **sanctionné par une contravention de première classe dont le montant est de 38 €**. Si le chien est susceptible de présenter un danger pour les personnes, une amende de deuxième classe est alors appliquée soit 150 €.

Un chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel constitue un danger pour

lui-même mais aussi pour les usagers du domaine public. Un chien qui surgit sur une route, à un croisement peut en effet provoquer un accident.

Aussi, nous vous rappelons que tout chien errant est immédiatement saisi et mis en fourrière. Les propriétaires négligents ou irresponsables doivent ainsi téléphoner en Mairie afin de faire lever la mise en fourrière par la Police municipale puis aller récupérer leur animal au refuge de l'association Anim'Toit situé à Prinquiau, après s'être acquitté des frais de capture et de gardiennage de l'animal.

Pour la sécurité de tous, merci de tenir votre animal de compagnie dans l'enceinte de votre propriété ou en laisse lors des promenades.



Pour tous renseignements merci d'adresser un mail au chef de centre : fabrice.drollon@sdis44.fr

VIE SCOLAIRE



Distribution de matériel informatique dans les écoles publiques

Une dizaine d'ordinateurs portables et du matériel informatique distribué dans les écoles publiques Dongeoises



Début janvier, Yveline Lecamp, adjointe aux affaires scolaires et Céline Brault, directrice du Pôle Enfance Jeunesse, ont remis aux directeur.trices des écoles primaires publiques Aimé Césaire, Casanova et La Pommeraye, 12 ordinateurs (fixes et portables) ainsi que du matériel informatique (imprimantes et vidéoprojecteurs).

→ Cette dotation vient enrichir l'équipement en matériel numérique déjà présent dans les classes. Un investissement pour la municipalité d'environ 17000€ qui est passé par un marché public commun avec la CARENE

et la société PSI, spécialisée dans l'accompagnement des solutions numériques pour les écoles. Cet équipement permettra aux élèves de **développer leur apprentissage de l'informatique**, mais aussi d'avoir accès avec leur enseignant à des **supports pédagogiques adaptés et ludiques** pour acquérir les connaissances attendues des programmes scolaires. Par ces usages, ils se prépareront aussi peu à peu à la maîtrise de cet outil incontournable pour leurs études et leur avenir.

Le montant de la subvention octroyée par l'Éducation Nationale pour 2022 sera de 24 629,70 € sur un budget d'investissement total de 35 741€.



École de la Pommeraye

Un projet subventionné à hauteur de 1 033 320 €

Au printemps 2021, nous vous présentions dans le dossier Grand Angle de l'Actu'Donges #3, le projet de restructuration et de sécurisation de l'école primaire de la Pommeraye avec un coût global prévisionnel estimé à 2,4 Millions d'euros HT.

→ Afin de financer en partie ce projet, la Municipalité a sollicité les organismes institutionnels à savoir L'ETAT, la Région, et le Département pour l'accompagner à la réalisation de cet équipement indispensable à l'éducation des enfants.

La commune de Donges a ainsi obtenu respectivement :

- **180 000 €** de la **Région des Pays de Loire** en décembre 2020 au titre du CTR (Contrats de Territoire Région)
- **350 000 €** de **L'ETAT** au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du FONDS DE RELANCE en décembre 2021.
- **503 320 €** du **département de Loire Atlantique** au titre du Développement de l'Education à travers un « Fonds ECOLE » en décembre 2021.

L'ensemble de ces subventions représente 1 033 320 € soit environ 40 % de l'opération globale évaluée à ce jour à 2 303 160 € HT.

A ce titre, la ville de Donges remercie les partenaires pour cet accompagnement financier qui permet de réaliser cet équipement en minimisant l'emprunt dans une conjoncture économique très contrainte du budget de la collectivité.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Transmission de la ferme du Petit bois

la CARENE agit pour la préservation des espaces naturels et agricoles

40% du territoire de la CARENE est occupé par des terres agricoles. De ce fait, l'agriculture est une composante majeure de son identité et la préservation des espaces naturels et agricoles est au coeur du projet de l'Agglomération.

→ Dès 2017, à l'annonce du départ à la retraite de Philippe Dousset, l'un des exploitants de la ferme, la CARENE a racheté une partie des terres (36 ha), les 1 700 m² de bâtiments agricoles et la maison d'habitation qu'elle a rénovée par la suite (électricité, plomberie, isolation, peintures, sols...) afin de maintenir la vocation agricole du lieu.

En octobre 2020, accompagnée par la Chambre d'Agriculture et en lien étroit avec l'exploitant cédant, la Collectivité a lancé un appel à candidatures afin de trouver des repreneurs.

Depuis décembre 2021, le couple d'agriculteurs Gwenaëlle Merrien et David Lascaux, rassemblés sous l'EARL Gwen Ha Du, spécialisés dans l'élevage de bovins allaitants en agriculture biologique, y sont installés. Ils ont également comme projet de développer un atelier volaille et d'ouvrir un magasin en vente directe.



JUMELAGE : LE BUREAU DU COMITÉ A ÉTÉ RENOUVÉLÉ



En 2023, le jumelage entre Donges et la Commune allemande de Cunewalde fête ses 30 ans.

Après deux années de report des rencontres entre sportifs, jeunes et familles de nos deux communes, il est donc important de redonner un nouvel élan au comité de jumelage, l'association chargée de fédérer les actions en faveur des échanges entre habitants de Donges et Cunewalde.

Cette année, si les conditions sanitaires le permettent, une visite à Donges d'une délégation de Cunewalde aura lieu durant le week-end de l'Ascension, et début septembre une délégation de Donges sera invitée pour les festivités commémorant les 800 ans de Cunewalde.

- Présidente : Patricia GAUTIER
- Vice-Président : Eric OLLIER
- Vice-Président adjoint : Michel DESBOIS
- Trésorière : Béatrice PARIS
- Trésorière adjointe : Marie-Andrée PICOT
- Secrétaire : Stéphane LACROIX
- Secrétaire adjointe : Chantal PONTACQ

Bienvenue à...



CINDY LETILLY INFIRMIÈRE ASALÉE

Cindy Letilly travaille en collaboration avec les 3 médecins généralistes de Donges. Son rôle est de faire de l'éducation thérapeutique et de la prévention auprès de patients atteints de pathologies chroniques (diabète de type 2, risques cardiovasculaires, sevrage tabac, troubles cognitifs...) et permet d'offrir un suivi personnalisé et une écoute approfondie. Le patient est adressé directement par le médecin traitant. La consultation est financée par ASALEE (ACTION DE SANTÉ LIBÉRALE EN ÉQUIPE) •

Contact

Cabinet Médical, 19 rue des Herlains, Donges
Consultation sur rendez-vous le lundi, mardi matin, jeudi et vendredi matin - 06 58 90 19 09



ANNE-LAURE BOISSINOT INFIRMIÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE

Après 2 ans à l'université, Anne-Laure Boissinot a obtenu le diplôme d'état d'infirmière en pratique avancée. Elle s'est installée au sein du cabinet médical en Août 2021. Elle assure le suivi des patients atteints de pathologies chroniques (AVC, maladies cardio-vasculaires, diabète, insuffisance respiratoire...) en alternance avec les médecins traitants. Elle mène des actions de prévention et peut renouveler, adapter des traitements ou des examens complémentaires •

Contact

Cabinet Médical, 19 rue des Herlains, Donges
Consultation sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
09 74 16 39 09



"Ateliers thérapeutiques"

GROUPE D'ÉDUCATION AUTOUR DU DIABÈTE

Mme LETILLY et Mme BOISSINOT proposent au sein du cabinet médical, des ateliers thérapeutiques collectifs pour les patients diabétiques de type 2.

Le programme s'articule autour de 5 séances de 2 heures et a pour but de mieux comprendre et de mieux vivre avec sa maladie.

Le prochain groupe aura lieu en Avril 2022.



Pour plus de renseignements veuillez contacter :
Mme LETILLY Cindy au 06 58 90 19 09
Mme BOISSINOT Anne Laure au 09 74 16 39 09
Ou auprès de votre médecin traitant

SALON DE TOILETTAGE CALIN'EAU

La salon a ouvert ses portes le 1^{er} février 2022. Calin'Eau sera ravie d'accueillir votre fidèle compagnon qu'il soit lapin, cochon d'Inde, chat ou chien du plus petit au plus grand. Sa propriétaire est toiletteuse, mais propose également des conseils comportementaux, des soins énergétiques animalier et des massages canin afin d'atténuer les douleurs articulaires et musculaires et augmenter souplesse et mobilité. Les produits utilisés ne sont que des shampoings et baumes bio •



Contact

400 Rio de Canzac, Donges
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 / Le samedi de 9h à 18h30 - 07 86 90 53 57 ou calineau@yahoo.com
www.calineau.fr @Calin'eau

L'ÉLECTRICIEN DAVYELEC

Davy Londot, propose différents travaux d'électricité et met son savoir-faire à la disposition de ses clients pour tous travaux de neuf, rénovation et conseils en électricité. Ceci comprend l'électricité générale, la ventilation, le dépannage et l'installation Hifi •



Contact

24 bis le Pavillon, Donges
Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h - 06 11 41 48 27
ou davyelec@free.fr
@SarIDavyelec

L'ASSISTANTE DE VIE TIPHAINE BONJOUR

Diplômée depuis 2013 dans le domaine du service aux personnes et exerçant son métier avec passion, Tiphaine a obtenue en 2021 un diplôme en lien avec la Qualité et la Bienveillance des personnes âgées, handicapées et/ou dépendantes. Elle propose ses services pour l'entretien du domicile, les tâches de la vie quotidienne et les repas •



Contact

13 rue Parscau du Plessis, Donges
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
(contact par téléphone à privilégier)
06 49 64 11 56 ou vita-auxilium-services@hotmail.com



DONGES VILLE VERTE !

Le développement durable imprègne l'activité quotidienne des services municipaux qui œuvrent pour un équilibre entre le développement urbain, la protection de l'environnement et la cohésion sociale. Consciente des enjeux et des problématiques environnementales, la Ville de Donges souhaite s'engager à améliorer ses pratiques et à réduire ses consommations énergétiques.

Concrètement, cela se traduit dans de nombreux domaines, qui vous seront détaillés dans ce dossier.



Le point avec...

François CHENEAU, Maire de Donges.

Daniel SIMON, Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux, à l'Environnement et Cadre de vie, aux Mobilités et à l'Agriculture.

Cédric DUVAL, Conseiller municipal délégué à la Protection des milieux naturels et à la biodiversité.

Qu'entendez-vous par le terme « Ville Verte » ?

« Nous pensons qu'une Ville Verte, c'est une ville qui protège et valorise ses espaces naturels, qui redonne de la place à la nature, qui s'engage dans le développement durable, et qui fait du cadre de vie un enjeu essentiel de son développement futur.

Le but est d'améliorer les conditions de vie des habitants d'aujourd'hui, et de léguer aux générations futures un patrimoine écologique de qualité. »

Quels vont-être les moyens mis en oeuvre pour y parvenir ?

« Pour toutes les actions que nous avons identifiées, nous pouvons


compter sur de multiples partenariats : avec la CARENE pour la création de mobilités douces et de voies cyclables et pour le développement du photovoltaïque ; avec le Département pour des actions de végétalisation des espaces publics (contrat « Loire-Atlantique Nature ») ; avec la Région et l'Etat dans le cadre du plan de relance, pour des actions en faveur des économies d'énergies dans les bâtiments communaux ; avec le Parc de Brière et des associations comme Bretagne Vivante ou l'ACROLA, pour l'éducation des jeunes à l'environnement ; avec la chambre d'agriculture pour favoriser la reconstitution des haies bocagères dans les campagnes... »

Orientation « Ville Verte »

Les grands thèmes du projet municipal

La Commune s'engage dans la transition écologique, en définissant de nouvelles priorités sur le développement durable, l'économie des ressources, les mobilités douces, la nature en ville, la protection de la biodiversité, la valorisation de nos espaces naturels, en particulier les zones humides.

→ Le but est d'améliorer la qualité de vie des Dongeaises et des Dongeois, tout en amorçant un changement de l'image de Donges, qui est bien plus qu'un territoire industriel.

- 
- Changement des 1 000 ampoules au sodium des réverbères de l'éclairage public, par des ampoules LED. Soit une baisse de consommation de 19% pour 2025.
 - Développer des ombrières photovoltaïques sur les délaissés ou les parkings de la commune.

La valorisation des déchets de restauration

- 
- Développer le compostage des biodéchets dans les restaurants scolaires et dans les autres équipements municipaux.

Les énergies renouvelables et la maîtrise énergétique

La nature centre-ville

- Développer des voies cyclables sécurisées ; des sentiers piétonniers dans les nouveaux quartiers



- Reconstituer les haies bocagères en campagne ;
- Éduquer les jeunes à l'environnement : en lien avec le Parc naturel régional de Brière et les associations : Bretagne Vivante, ACROLA, Les Jardins Familiaux, ...



La valorisation du Patrimoine naturel et de la Biodiversité

La lutte contre les dépôts sauvages et la protection des espaces verts

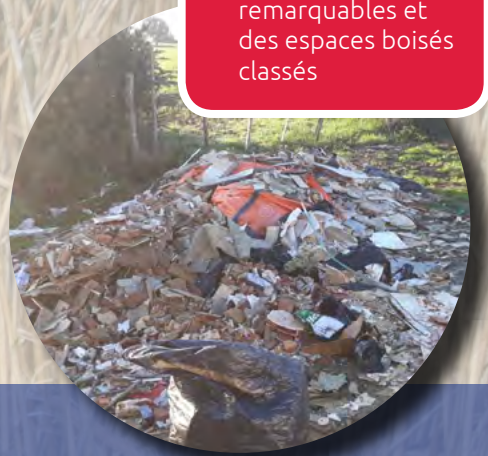
La maîtrise du développement urbain

Les mobilités douces



- Maîtriser les constructions en centre-ville pour maintenir un équilibre de l'habitat et préserver au mieux le cadre de vie existant ;
- Privilégier des projets de logement à taille humaine, qui s'intègrent dans le paysage et respectant l'environnement (projet des Écottais3...).

- Des plaintes contre tous les dépôts illicites de déchets
- Une protection accrue des arbres remarquables et des espaces boisés classés



Planter des micro-forêts urbaines, préserver au maximum les boisements existants dans les nouveaux quartiers
Valoriser le parc du cercle des ingénieurs



ZOOM SUR... L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Entre 2019 et 2020, le Parc naturel régional de Brière a mené des observations sur la commune de Donges afin d'observer la faune et la flore locale et ainsi réaliser un inventaire le plus exhaustif possible. Celui-ci a permis d'aider à la mise en place d'actions en faveur de la préservation et de la valorisation de notre patrimoine naturel.



Le grand retour des événements municipaux

Depuis le début de ce mandat, la COVID a fortement impacté les événements municipaux et les actions intergénérationnelles. Cette fin d'hiver et la levée des différentes restrictions sanitaires offrent la possibilité à Angélique OLIVEIRA, conseillère municipale déléguée à l'Évènementiel et aux Animations intergénérationnelles de relancer cet axe du mandat politique.

→ **Les actions intergénérationnelles : une nécessité pour le bien-vivre ensemble**

La période de crise sanitaire a mis à mal le lien social en général et le lien intergénérationnel en particulier. C'est pourquoi certaines actions, notamment intergénérationnelles, ont été maintenues avec l'organisation de rencontres et d'échanges entre les établissements scolaires de Donges et les résidences Danielle DARRIEUX et Clos Fleuri. Ainsi parmi les actions, nous pouvons évoquer les dessins ou poèmes réalisés par les enfants des écoles dongeoises pour les résidents du Clos Fleuri et de Danielle Darrieux, ceux-ci ont répondu par des lettres de remerciement. Un projet de création de jachère fleurie à l'EHPAD, offert par les écoliers dongeois sous forme de « Cartes à semer » dont la Ville a fourni toutes les matières premières, a également vu le jour. Pour aller plus loin dans cet engagement municipal, une Fête de l'EHPAD sur site devrait avoir lieu au mois de juillet 2022. Les informations seront à retrouver sur le site de la ville.

→ **Des rendez-vous attendus ...**

La mise en place **d'animations pendant toutes les petites vacances scolaires** (notamment les jeux en bois) au cours du mandat précédent est devenue une des actions récurrentes du service Évènementiel, ces temps conviviaux permettent à plusieurs centaines de dongeois de s'exercer aux jeux surdimensionnés. Parmi les actions récurrentes et renouvelées en 2022, **la fête de la musique** fera place belle aux groupes amateurs locaux sur la place de la mairie le samedi **18 juin** ainsi que **les festivités de Noël** avec entre autre **la soirée du feu d'artifice** le **16 décembre**, ainsi qu'une **exposition de Légo®** dans la salle polyvalente du **19 au 31 décembre**.

Parmi les autres temps forts attendus et portés par

l'Adjoint aux Sports, Tony LETILLY, **le Festi Jeunes**, en partenariat avec l'OMS (Office Municipal des Sports), la Maison des Jeunes et d'autres associations dongeoises, retrouvera sa place le **samedi 4 juin** après deux ans d'absence en raison de la crise sanitaire ; et le parc de structures gonflables à la halle des sports entre Noël et le nouvel an.

→ **...et de nouvelles actions**

La volonté politique est d'**offrir aux dongeois des temps festifs pour tous les publics, accessibles et gratuits**. Aussi de nouvelles actions sont venues compléter les animations des petites vacances scolaires telles que la création d'un **carnaval** et d'une **fête pour Halloween**. Ces deux fêtes attirent chaque année de plus en plus de public. En 2022, le carnaval a suscité l'engouement de plus de 200 enfants avec une participation croissante des enfants de l'OSCD.

Divers concours vont être renouvelés durant l'année : Concours de déguisements, concours de citrouille pour Halloween, concours de pull de Noël et du plus beau sapin.

La première **Bourse aux plantes** a vu le jour en 2021, en partenariat avec l'association Teranga qui organisait simultanément un vide grenier afin d'attirer mutuellement plus de public. En 2022, cette **deuxième édition aura lieu le dimanche 15 mai** en extérieur de la salle des Guifettes, avec la participation du KCD (Karaté Club Dongeois) qui assurera le vide grenier.

Un premier **Salon VDI** (Vendeur à Domicile Indépendant) a été mis en place en fin d'année 2021. L'objectif était de faire connaître des propositions de vente à domicile compte tenu du contexte difficile pour cette profession. Une douzaine d'intervenants a pu présenter ses articles dans la salle polyvalente. Une **nouvelle édition est prévue le dimanche 20 novembre** prochain.

Angélique OLIVEIRA assure qu'elle sera attentive aux attentes des Dongeois en matière d'évènements et pense déjà à la mise en place d'une fête de la St Patrick en 2023 pour compléter ce programme. Elle tient également à remercier l'ensemble des partenaires et participants de ces différentes animations.

13 %
DE LA POPULATION
FRANÇAISE SOUFFRE
DE DÉFICIENCE AUDITIVE



à gauche Julie HAUBOIS - secrétaire de l'association Agitateurs de Culture et élève entendant de Valérie MALZARD (à droite)



Mobilisation des services de la Ville pour le Handicap

Les journées du Handicap se tiendront à Donges du 09 au 14 mai. Leurs objectifs : sensibiliser la population au handicap, participer à l'inclusion des personnes handicapées et faciliter leur insertion dans le tissu social. Cette année la thématique choisie est LA SURDITÉ !

Interview* de Valérie MALZARD, sourde de naissance et animatrice de Langue des Signes Française (LSF) pour l'association Agitateurs de Culture de Pornichet :

→ Un enfant sur 700 naît avec une déficience auditive. « La surdité est un handicap peu connu, souvent mal compris, il est INVISIBLE ! Il ne suffit pas d'élever la voix pour qu'un sourd ou un malentendant comprenne. Il faut articuler et parler distinctement. » Valérie a passé toute sa scolarité dans une école spécialisée pour les jeunes sourds à Fougères (35). « Avant les années 90, la LSF n'était pas le moyen de communication principal. » Ses professeurs l'obligeaient à oraliser. « C'était difficile, mais il y avait une bonne ambiance avec les autres élèves. » Elle a été appareillée jusqu'à l'âge de 14 ans et suivait régulièrement des cours d'orthophonie, mais l'appareillage est perfectible. « Il ne filtre pas, ou peu, les bruits ambiants. » De ce fait, la voix de son interlocuteur se retrouvait souvent mêlée au bruit ambiant et il lui était alors impossible de les dissocier. Cela lui procurait

beaucoup d'acouphènes. « Je préfère, je vis bien mieux sans ! »

Aujourd'hui, elle travaille tous les matins au restaurant scolaire de St-André-des-Eaux et donne des cours de langue des signes le soir. « C'était compliqué au début avec les collègues et les enfants, mais chacun a fait l'effort d'articuler. Les enfants ont même appris les signes « bonjour » et « merci ». »

* Retrouvez l'interview complet de Valérie MALZARD sur la page Facebook de la Ville lors de la semaine du Handicap.



PROGRAMME D' ACTIONS POUR LES JOURNÉES DU HANDICAP

- **Du 10 au 14 mai** : sélection de livres pour l'apprentissage de la langue des signes - Médiathèque Jules Verne - *Public 6-10 ans non sourd.*
- **Mercredi 11 mai de 14h30 à 16h** : ANIMATION JEUX (avec l'association PIR'S de St-Nazaire) - *Public enfants sourds ou entendants ; à partir de 16h30* : LECTURES ou CONTES SIGNÉS (avec l'association les Agitateurs de Culture de Pornichet) - Médiathèque Jules Verne
- **Judi 12 mai de 9h à 12h** : TESTS AUDITIFS avec MBA Mutuelle - Place du marché - *Tout public, sans inscription.*
- **Samedi 14 mai à 18h** : SPECT'APÉRO (avec l'association les Agitateurs de Culture de Pornichet) - Médiathèque Jules Verne - *Public adulte*
- **Dimanche 15 mai à 15h30** : SÉANCE DE CINÉMA « Sound of metal » - Espace Renaissance (avec l'association Ciné DONGES)

i SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE...



à Donges du 02 au 07 mai 2022

Cette semaine, sous le thème national des (Re)trouvailles, est l'occasion pour les différents acteurs « parents, enfants, professionnels » de se rencontrer, d'échanger autour de temps partagés avec ou sans les enfants.

- Des ateliers sont programmés avec les familles : tous les jours au Multi-Accueil ; sur les temps d'ateliers collectifs avec les assistantes maternelles au relais.

• Deux temps forts ouverts au public marqueront également cette semaine :

♦ un rendez-vous pour les parents/futurs parents le mardi 2 mai à 19h30, autour de la création d'un livre animé à destination de leur enfant (sur inscription).

♦ les portes ouvertes du Multi-accueil Bout d'Chou et de la Maison de la Petite enfance « La Farandole », le samedi 7 mai de 9h30 à 12h.



Toutes les informations sur le site Internet de la Ville ou directement auprès des services :

- Multi-accueil Bout d'chou au 02 40 91 01 91
- Maison de la Petite enfance « La Farandole » 06 75 47 13 00

i CONCERTS : LES RDV D'ÉTÉ...



Le punk celtique s'invite aux Guifettes !

Vendredi 8 Juillet, sur la scène aménagée à l'extérieur de la salle des Guifettes vont se succéder 2 groupes de celtique punk. Les 2 groupes font un savant mélange de musique celte ou bretonnaisant, de punk, de bières, de danse et de chants.

- FDP (Fédération des Défenseurs du Punk), groupe dongeois bien connu, viendra chauffer les planches en ouverture de soirée. Avec des textes engagés prônant le métissage et dénonçant l'intolérance, le groupe décide de ne pas se prendre au sérieux tout en apportant joie, humour et second degré porté par une cornemuse très présente.
- Les Booze Brothers, groupe emblématique de la scène celtique punk depuis plus de 20 ans, clôturerons cette soirée. L'humain est au centre de leurs compositions et de leur musique, le tout porté par les violons, bodhràns, accordéons et autres flûtes qui se mêlent aux guitares électriques, à la drum punk rock et aux rythmiques supersoniques créant ainsi une musique ultra énergique, enjouée et tribale.



Le premier RDV d'été aura lieu le vendredi 24 juin au Parc de l'Ormois. Programmation à venir.



À L'HONNEUR

Assemblée des Sages

Un nouveau règlement intérieur a été mis en place !

Cette assemblée, qui n'a pas pu se réunir depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire, peut enfin reprendre ses activités. Elle s'est réunie le vendredi 18 mars dernier pour entériner un nouveau règlement intérieur stipulant les missions attendues des « Sages ».

→ L'Assemblée se réunira une fois par mois, le troisième vendredi. Tous les deux mois, les « Sages » seront en réunion plénière, en présence de l'élu référent, Monsieur Jean-Paul ROULET.

Cette assemblée apolitique, comprenant quinze membres aujourd'hui, est un outil de démocratie locale ayant pour vocation d'être informé et consulté sur les décisions qui les concernent et leur offrent la possibilité et les moyens de participer à la vie de la commune. Elle émet des avis, et est force de proposition pour des actions au service de l'intérêt général de la ville et de ses habitants. Quatre nouveaux membres viennent d'intégrer cette assemblée.

Avec la création d'un Conseil Municipal des Enfants en octobre 2021, cette nouvelle « Assemblée des Sages » pourra créer des partenariats pour la mise en place de projets communs.



CONSEILS MUNICIPAUX : PROCHAINES DATES



Jeudis 19 mai et 23 juin

Le conseil municipal représente les habitants de Donges.

Composé du maire, des adjoints au maire, des subdélégués et des conseillers municipaux, il est chargé, par ses délibérations, des affaires de la commune.

Les séances sont publiques et les débats sont retransmis en direct sur la page Facebook de la Ville.



www.facebook.com/Villededonges

BIODIVERSITÉ

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT...



Une réglementation stricte et des interdictions nécessaires à la protection des espaces naturels et de la biodiversité.

COMPTE TENU DE LA PRESSION URBAINE TRÈS FORTE ET DES MODES DE VIE MODERNE, NOUS ASSISTONS À UNE FORTE BAISSÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ATTAQUES RÉPÉTÉES CONTRE LES MILIEUX NATURELS AVEC UN GRIGNOTAGE ACCÉLÉRÉ DES TERRES AGRICOLES DEPUIS 50 ANS.

Pour lutter contre cette évolution, il convient de mieux connaître les milieux naturels, la faune et la flore : **c'est le rôle des inventaires écologiques et le travail des écologues.**

Cette connaissance permet de mieux protéger la nature en définissant des règles qui prennent parfois la forme d'interdictions :

- **Les lois et documents d'urbanisme** (loi littoral, SCOT, PLUi...) encadrent, orientent et limitent l'urbanisation. Ainsi, **les espaces boisés, les arbres remarquables, les haies bocagères** peuvent et dans certains cas doivent être protégées. Le **PLUi interdit le remblaiement de toutes les mares qu'elles soient répertoriées ou non** et la loi littoral demande à ce que les espaces remarquables soient strictement protégés.
- **Le code de l'environnement** encadre strictement les atteintes aux milieux en réglementant la gestion des déchets et en prévoyant des sanctions lourdes :
 - ◊ **Interdiction d'utiliser des produits nuisibles à l'environnement** (produits phytosanitaires, ...). Ceci explique notamment la mise en œuvre de plans de gestion différenciés par les collectivités qui permettent d'adapter la gestion des espaces naturels et urbains des communes à la sensibilité des milieux et à la valeur patrimoniale des lieux ;
 - ◊ Limite stricte des possibilités de « faire » dans les milieux les plus sensibles en instaurant des interdictions. **C'est notamment le cas des arrêtés de biotope à Liberge et à la Pommeraye ;**
 - ◊ Réglementation des **pratiques d'entretien des milieux** en encadrant par exemple les interventions en période de reproduction et de nidification. **Il est ainsi rappelé que la taille des haies et des arbres est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet ;**
 - ◊ Réglementation des pratiques dans les espaces protégés. Ainsi, **à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Régional de Brière (PNRB) la circulation des engins motorisés sur les voies non ouvertes à la circulation est interdite**, de même que toute publicité.

De trop nombreuses atteintes à ces règles sont encore constatées aujourd'hui. Nous comptons sur les Dongeois pour prendre conscience des enjeux liés à cette préservation de la nature.



ENVIRONNEMENT

Qualité de l'air

Finissons-en avec le brûlage des déchets verts

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. On estime que 50 kg de déchets verts brûlés équivalent à la même quantité d'émission de particules polluantes que 6 000 kms parcourus par une voiture diesel récente ou encore que 3 mois d'un chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul.

→ L'entretien d'un jardin par un particulier générant en moyenne 160 kgs de déchets verts par personne et par an, ce sont environ 1 million de tonnes de déchets verts qui sont brûlés à l'air libre générant une quantité importante de polluants dont les particules fines qui véhiculent des composés cancérigènes.

Pourtant des solutions existent :

- le compostage domestique pour les feuilles et les tontes de pelouse en mélange avec les restes de repas et les épluchures,
- le broyage et le paillage pour les petites branches,
- l'apport en déchetterie.

Pourtant interdite depuis plusieurs années, des exceptions ainsi qu'une tolérance existaient pour les déchets verts secs et la commune de Donges avait pris un arrêté en ce sens pour encadrer cette **pratique qui génère également des troubles de voisinage et des risques d'incendie.**

Cette pratique est désormais strictement interdite et les contrevenants s'exposent dorénavant à une contravention de 750 € (article R.514-78 du code de l'environnement).

LE PATRIMOINE VERT, UNE RICHESSE À PRÉSERVER



Les signes ne trompent pas : jonquilles et tulipes redonnent enfin un peu de couleur aux plates-bandes, les tondeuses à gazon sont de sortie et le soleil joue à cache-cache avec les averses. Bref, le printemps est là !

Tous les jardiniers le savent, qu'ils soient amateurs ou professionnels comme les agents du service des espaces verts de la ville, ce n'est pas le moment de flâner !

Nettoyage, coupe, taille, plantations, embellissements... **C'est un sacré défi que d'entretenir les 63 hectares d'espaces verts de la commune.** Le tout avec méthode, dans le respect de l'environnement. **Et si les habitants contribuent, en entretenant leur petit coin de verdure, c'est encore mieux !** Pour une commune toujours plus verdoyante et attrayante.

ENVIRONNEMENT

BOIS ET FORÊTS...



Le défrichage de tout bois ou forêt est interdit (sauf exceptions)

IL Y A AVANT TOUT LA LOI : TOUT DÉFRICHEMENT (SUPPRESSION DE TOUT OU PARTIE DE LA FORÊT) EST INTERDITE EN ESPACE BOISÉ CLASSÉ ET PEUT EXPOSER LES CONTREVENANTS À DE LOURDES SANCTIONS.

La commune de Donges étant peu boisée et assujettie aux dispositions de la loi littoral, **la plupart de ses bois et forêts sont classés.**

En conséquence, si l'enlèvement des arbres dangereux, des chablis (arbres déracinés) et des bois morts ne nécessitent pas d'autorisation, toute coupe ou abatage d'arbre exige le dépôt d'une déclaration préalable qui pourra être refusée si la pérennité et la protection du boisement n'est pas assurée.

Mais il y a surtout la **nécessité d'adopter une gestion durable de la forêt mêlant étroitement des arbres d'espèces, de tailles et d'âges différents.**

De même que l'on parle de culture biologique, **on peut aussi parler de FUTAIE JARDINÉE.**



MON BOIS EST-IL CLASSÉ ?
<https://geo.agglo-carene.fr/plui/index.html>



Zones humides et roselières



Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges

Des mesures compensatoires environnementales pour la préservation des espèces.

Le territoire de Donges est marqué par la présence d'espèces et d'habitats naturels protégés, de nombreuses zones humides caractéristiques du milieu des bords de la Loire et de deux sites Natura 2000.

→ Le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges a fait l'objet de plusieurs procédures pendant lesquelles les autorités compétentes en matière d'environnement ainsi que les habitants ont pu s'exprimer sur le projet. Autant d'étapes qui ont permis à SNCF Réseau d'intégrer un ensemble de mesures compensatoires environnementales pour favoriser la bonne intégration des aménagements.

Au total, 17 sites de compensation sont réalisés par SNCF Réseau dans le cadre du projet avec notamment la création d'environ 10 hectares de zones humides favorables au développement de la biodiversité. Concernant les espèces protégées, 14 hectares ont été consacrés à la reconstitution d'habitats favorables à leur conservation. Toutes ces zones seront sanctuarisées et feront l'objet d'un suivi environnemental pendant une période de 20 ans afin d'assurer leur entretien et garantir leur intérêt écologique.

→ Dès la phase de conception du projet de contournement ferroviaire, SNCF Réseau

s'est engagé à concevoir une infrastructure qui préserve le plus possible le cadre de vie des habitants. Les aménagements paysagers, qui consiste en la remise en état qualitative des emprises des travaux, sont aujourd'hui en cours de réalisation par des entreprises expertes dans le domaine.

Les volumes de terres déblayées dans le cadre des travaux de terrassement du contournement ont été utilisés pour créer des merlons paysagers (buttes de terre plantées) d'environ 1,5m de hauteur le long de certains endroits du tracé proches des habitations. Au-delà de l'intérêt lié à la réutilisation des matériaux issus du chantier, l'objectif est de créer à ces endroits du volume et de la hauteur, afin d'isoler les Dongeois du nouveau paysage ferroviaire. Ils accueilleront majoritairement des essences végétales typiques des bords de Loire et des arbres hautes-tiges de type chênes, frênes ou saules pour accentuer l'effet d'écran visuel. En complément de l'objectif lié à la préservation du cadre de vie des riverains, ces merlons contribueront également à rétablir les trames écologiques et favoriseront le développement de la biodiversité.

A ce jour, les plantations des arbres sont effectuées à 80 %, les paillages des haies et des massifs sont en cours et les travaux de sol pour les plantations sont presque terminés.

17

SITES

DE COMPENSATION
RÉALISÉS
DANS LE CADRE
DU PROJET

LES TRAVAUX DE RÉALISATION DE LA VOIE FERRÉE SE TERMINENT

Dans le cadre des travaux de contournement ferroviaire de Donges, une interruption de circulation des trains entre Savenay et Le Croisic, du 23 septembre au 7 octobre 2022, est nécessaire pour la mise en service de la nouvelle voie ferrée.

→ Des réunions d'information sont organisées pour vous présenter l'adaptation du plan de transport :

- à Savenay le 12 mai, de 19h00 à 20h00, salle Equinoxe – 35 rue Saint-Médard
- à Saint Nazaire le 17 mai, de 19h00 à 20h00 – le lieu sera communiqué ultérieurement
- à La Baule-Escoublac le 24 mai, de 19h00 à 20h00, salle des Floralies – 1 place des Salines



Nos quartiers ont une Histoire

Une œuvre d'art du XX^{ème} siècle à l'entrée du cimetière

En février 2022, deux universitaires, **Gwenaëlle ROT, professeure à Sciences-Po, et François VATIN, professeur à Nanterre, sont venus en Mairie de Donges recueillir des informations sur un artiste méconnu qui a pourtant laissé des œuvres importantes dans la Commune : Robert LESBOUNIT.**

→ En effet, Robert LESBOUNIT est l'auteur des bas-reliefs sur ciment qui décorent les deux pavillons d'entrée du cimetière, construits en 1958. Et c'est lui qui a également réalisé entre 1958 et 1962 des fresques murales ornant certains bâtiments de la raffinerie, dont celle consacrée à la légende du chevalier Antar, toujours existante.

Une note ronéotypée réalisée par l'artiste a été retrouvée dans les archives communales. Elle permet de décrypter les nombreux messages « cachés » qu'il a voulu laisser à l'entrée du cimetière de Donges.

Selon ce document, les deux pavillons et la grille d'entrée expriment le passage de la vie à la mort ; l'allée centrale (plantée à l'origine de peupliers) symbolisait quant à elle l'élévation et l'unité.

→ Sur le pavillon de gauche sont inscrits le Psaume 38 : « *Ne m'abandonne pas, ô Eternel...* » et la parabole du filet, tirée de l'évangile selon St-Mathieu : « *le royaume des cieux est semblable à un filet qu'on jette dans la mer et qui ramène toutes sortes de choses. Les pêcheurs le jettent sur le rivage.*

ils gardent ce qu'il y a de bon, et jettent ce qui ne vaut rien.

Le mur oblique du pavillon de gauche illustre cette parabole : outre la croix et le feu, on y voit les symboles de la terre, de l'air, de l'heure, du mois, des cendres. Dans le filet tendu par les pêcheurs, on trouve des poissons en quantité, et toutes sortes de choses représentées par leurs symboles alchimiques : le vitriol, l'arsenic, le soufre vif, le sel, le verre, le vinaigre, le salpêtre, le tartre.

Près de la grille, les douze colombes symbolisent les douze apôtres. Le chandelier à sept branches et les sept étoiles représentent les sept églises d'Asie, citées dans l'Apocalypse.

→ En face, sur le pavillon de droite, LESBOUNIT a inscrit le Psaume 24 : « *La terre est à l'Eternel et tout ce qu'elle contient...* », et l'illustration de la révélation de la parabole du filet : à la fin du monde, les anges viennent séparer les méchants d'avec les justes.

Sont représentés le ciel, avec les symboles astrologiques du soleil et des planètes, les douze signes du zodiaque, représentant les différents âges de la vie, enfin le monogramme du Christ, deux colombes symbolisant la résurrection, l'ancre et les poissons (symbole eucharistique), et enfin l'Alpha (A) et l'Oméga (Ω) : le Commencement et la Fin.



Les personnes intéressées peuvent demander en Mairie la copie intégrale du document de Robert LESBOUNIT.

ROBERT LESBOUNIT, UN ARTISTE SYMBOLISTE DU XX^{ÈME} SIÈCLE (1904 - 1984)

→ Né à Paris, il fit ses études à l'École des arts décoratifs et aux Beaux-Arts de Paris, où il suivit les cours du peintre Ernest LAURENT.

Dès 1922, il enseigna le dessin à la Manufacture des Gobelins, à l'école d'art et de publicité et aux cours Montparnasse, dont il fut le directeur.

Il abandonna ensuite le dessin pour la sculpture sur ciment, les fresques, les bas-reliefs sur ciment, et les mosaïques.

Après la Seconde Guerre Mondiale, il réalisa des fresques et des bas-reliefs dans des églises modernes de la région parisienne (St-Jacques le Majeur à Montrouge, et St-Vincent de Paul à Villepreux). Robert LESBOUNIT fit ensuite la rencontre de l'industriel Jacques RIBOUD, directeur de la Société des raffineries françaises des pétroles de l'Atlantique (RFPA), qui fit reconstruire la raffinerie de Donges à partir de 1947.

C'est grâce à Jacques RIBOUD qu'à partir de 1958, Robert LESBOUNIT réalisa plusieurs œuvres importantes à Donges : des fresques gravées et peintes ou en mosaïques à l'intérieur de la raffinerie (surface totale : 190 m²), et des bas-reliefs sur ciment à l'entrée du cimetière.

Artiste du XX^{ème} siècle, Robert LESBOUNIT laisse une œuvre fortement marquée par le symbolisme : la fresque du chevalier Antar dans la raffinerie, et les symboles astrologiques et alchimiques décorant l'entrée du cimetière, en sont une parfaite illustration.

Robert Lesbounit a créé des œuvres aussi bien dans des églises modernes que dans des usines (les raffineries de Donges, de Vern-sur-Seiche, de Notre-Dame de Gravenchon, de Fos-sur-Mer, l'usine Renault de Flins), et même sur des transformateurs électriques (à Villepreux et Maurepas en région parisienne).



Bientôt 16 ans ! Pensez à vous faire recenser

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français.

Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté (JDC) et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

→ Les jeunes Français sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Se faire recenser dans les délais permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.



Démarches à faire en ligne sur le site de la Ville <http://www.ville-donges.fr/vie-municipale/la-mairie/demarches-administratives/118-autres-demarches/245-recensement> ou en Mairie, sur rendez-vous.

Plus d'infos sur le site www.majdc.fr



État civil

Du 30 novembre 2021 au 25 février 2022

NAISSANCES (20)

- LEFRANC Charly (30/11/2021)
- GUYARD Jade (02/12/2021)
- BLANCO Léo (04/12/2021)
- BOCENO Elya (09/12/2021)
- MILET Romy (10/12/2021)
- AUROUX Yüna (16/12/2021)
- LAZZARI Mattia (28/12/2021)
- ALLIOT Lenzo (07/01/2022)
- NOURRY Maël (11/01/2022)
- FANEL Diana (12/01/2022)
- ALBERT Maïna (13/01/2022)
- LESNE Andréa (14/01/2022)
- FOURNIER Eden (19/01/2022)
- CONTAU Daiyan (22/01/2022)
- CAROUGEAT Mady (29/01/2022)
- MORVAN GALLAIS Marley (05/02/2022)
- MELET Scottie (09/02/2022)
- LESAGE Zack (21/02/2022)
- PAINVIN LE MOGNE Séréna (23/02/2022)
- DOSSO Ilyam (25/02/2022)

DÉCÈS (26)

- RENAUD Louis (04/12/2021)
- BROSSAUD Monique (05/12/2021)
- SIMON Jeannine (12/12/2021)
- BERTRAIS Suzanne (12/12/2021)
- RASTEL Renée (14/12/2021)
- GUIN Colette (17/12/2021)
- CHATEL Alain (20/12/2021)
- LABOUR Paul (20/12/2021)
- MADEC Jean-Claude (24/12/2021)
- PORTIER Jean-Pierre (30/12/2021)
- TACHEN Eliane (05/01/2022)
- ROUSSIERE Tanguy (07/01/2022)
- AUPIAIS Jeannine (09/01/2022)
- PLACE Maurice (13/01/2022)
- MACE Jean-Claude (15/01/2022)
- LE THIEC Jean (21/01/2022)
- AGUIRRE Patrice (21/01/2022)
- BARBIN Henriette (23/01/2022)
- BRETHOME Karine (25/01/2022)
- RICOLEAU Pascal (26/01/2022)
- CHEVALIER Michel (26/01/2022)
- LEBRUN Guy (06/02/2022)
- CORMIER Bernard (14/02/2022)
- DURAND Marie (15/02/2022)
- DEBERT Gérard (20/02/2022)
- ROUSSIN Suzanne (22/02/2022)



PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ

Il ne faut pas attendre la date de péremption (ou de votre voyage) de votre passeport ou carte d'identité pour demander son renouvellement. Un délai de 4 à 6 mois est en effet à prévoir. La Mairie de DONGES n'est pas équipée de l'appareil biométrique !

Pour une demande ou un renouvellement de carte nationale d'identité ou d'un passeport, contactez les mairies de **Montoir-de-Bretagne, Savenay, Pont-Château, Saint-Nazaire, La Baule, Guérande, Saint-Etienne de Montluc, Pornic, Saint-Brévin les Pins.**



Nous avons à disposition à l'accueil, les imprimés Cerfa pour effectuer une demande ou un renouvellement de carte nationale d'identité ou d'un passeport.



Hommage

Marcel OLIVE

Le 28 février dernier avaient lieu les obsèques de Monsieur Marcel OLIVE, décédé à l'aube de ses 92 ans. Ancien menuisier à l'atelier bâtiment, il mena une longue carrière au sein des services de la Ville. En 1968, il fut l'un des fondateurs du syndicat CGT des municipaux. Impliqué dans la vie associative locale, Marcel OLIVE s'engagea également pendant de longues années en tant que sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Donges. Pour cette vie consacrée à l'engagement et à la solidarité, le Maire lui a rendu hommage au nom de l'équipe municipale.

MAJORITÉ

Tribune du groupe « Servir les Dongeois »

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : RENDRE L'ESPACE PUBLIC PLUS APAISÉ

Beaucoup de riverains se plaignent régulièrement des excès de vitesse, en centre-ville comme dans les hameaux et les villages. C'est la raison pour laquelle la police municipale procède à des contrôles de vitesse, qui ont généralement des effets positifs, même s'ils ne durent pas.

Pour réduire la vitesse dans les quartiers, la Ville réalise également des aménagements de voirie (*écluses, chicanes, plateaux...*) financés par le produit des amendes de police. L'inversion des panneaux « stop » est un autre moyen de « casser » la vitesse sur une route en ligne droite croisée par un axe secondaire : au carrefour, ce sont les véhicules circulant sur la voie principale qui sont désormais tenus de marquer le stop. C'est le cas à Revin, au croisement entre la rue des Mares et la rue des Marais.

Malheureusement, selon les riverains, cette inversion des panneaux a pour l'instant moins d'effet que prévu, car certains conducteurs peu responsables n'hésitent pas à « griller » le stop, notamment le matin lorsqu'ils se rendent au travail ou conduisent les enfants à l'école. Rappelons toutefois que le refus de priorité à une intersection où l'arrêt est obligatoire constitue une contravention de quatrième classe, sanctionnée par une amende de 135 € et la perte de 4 points. De plus, la police municipale n'aura pas besoin de jumelles pour verbaliser en cette circonstance...

LA VILLE EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE L'ENVIRONNEMENT, Y COMPRIS PAR DES DÉPÔTS DE PLAINTÉ !

Dépôts sauvages de déchets, de pneus usagés ou de gravats dans les fossés, les champs ou les délaissés ; remblaiement de terres agricoles avec des déchets du BTP potentiellement toxiques ; destruction d'arbres protégés au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ; rejets illicites d'eaux polluées dans les milieux naturels, faute d'assainissement individuel conforme ou d'assainissement tout court ; construction sans autorisation de bâtiments en zones agricoles ou naturelles ; nuisances sonores générées par des activités humaines ... : toutes ces situations révèlent des infractions au droit pénal de l'urbanisme et/ou de l'environnement.

Dans de telles hypothèses, la démarche de l'équipe municipale est très claire : d'abord constater les désordres, les qualifier et en mesurer l'ampleur ; ensuite alerter les autorités compétentes selon la nature particulière de chaque infraction ; enfin déposer plainte auprès du Parquet au nom de la Ville, chaque fois qu'un risque de pollution existe, même s'il n'est pas avéré.

Nous rappelons encore une fois aux personnes constatant ce type d'infractions qu'il est vain et inutile d'en publier des images sur les réseaux sociaux, en y demandant avec une fausse naïveté « *mais que fait la Mairie ?* », lorsqu'on a soi-même négligé d'en informer d'abord les élus ou la police municipale !

APRÈS LA CRISE SANITAIRE, L'URGENCE DE RETISSER LE LIEN SOCIAL

Deux ans après le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, nous mesurons en ce début de printemps les changements qu'apportent la suspension du pass vaccinal et la fin de l'obligation de porter le masque pour les rassemblements en milieu clos (sauf établissements de santé ou EHPAD).

Si comme nous le souhaitons tous, ce retour à la normale est définitif, il nous faudra encore du temps pour retrouver la vie d'« *avant-Covid* ». Ces deux dernières années ont vu nos comportements se transformer : pour beaucoup, plus de télétravail, plus d'échanges virtuels et moins de moments de convivialité en réel. L'enjeu de ces prochains mois, c'est que les événements sportifs, culturels, festifs, qui reprennent à leur rythme habituel, retrouvent leur public. C'est aussi que les bénévoles des associations qui préparent beaucoup de ces événements soient encouragés dans leurs efforts pour l'animation de la cité. Nous ne manquerons pas de soutenir et d'accompagner leurs initiatives.

Les élus de la majorité municipale « Servir les Dongeois »

OPPOSITION

Tribune du groupe « Mieux vivre à Donges »

LE MAIRE AYANT DES PROJETS DE LOGEMENTS, NOUS AVONS DEMANDÉ UN DÉBAT !

Refus du maire ! Pourtant c'est un sujet d'intérêt général. Il est essentiel de réfléchir ensemble sur un développement harmonieux de la ville pour proposer des services à la population : équipements scolaires, sportifs, accueil de la petite enfance, OSCD, commerces, voirie, etc.

Le logement de demain doit être pensé pour une meilleure qualité de vie, d'où la nécessité de transparence **vis-à-vis des riverains impactés par l'implantation des futurs logements.**

Les projets représentent **308 logements à réaliser**, sans compter les projets du privé, ainsi que d'autres programmes en réflexion : Écottais, Ehpad, patrimoine Total, rue Pasteur, Châteaubriant, Alsace, Herlains, Pommeraye.

Nous déplorons l'attitude du maire et son adjoint à l'urbanisme qui excluent de débattre avec nous. Pourquoi garder les dossiers confidentiels, alors qu'il suffit de se rendre dans une banque pour connaître un des projets immobiliers ? Après avoir voté le PLUi à la CARENE, sans réserve, le maire avait prétendu ralentir l'apport de populations avec des outils !

Les élus « Mieux vivre à Donges » **Mikaël DELALANDE, Christine MISIN et Alain PABOIS** / Contact : mieuxvivreadonges.fr
le 13 mars 2022

Tribune du groupe « Donges Solidaire et Citoyenne »

QUELLE COMMUNE ALLONS-NOUS LAISSER À NOS ENFANTS ?

Il suffit de se promener dans la campagne dongeoise ou dans les villages et hameaux de la commune pour se rendre compte que les dépôts sauvages se multiplient dans les chemins et les impasses. Pire, nous constatons que plusieurs centaines de m² de terres agricoles sont artificialisées, dans divers lieux de la commune. Ces terres font l'objet de remblaiement sans autorisation, des centaines de passages de camion, sous les yeux médusés des riverains qui ne comprennent pas le « laisser-faire ». On peut aussi s'interroger sur la nature de ces dépôts, s'agit-il de déchets ou de matières à risque pour l'environnement et donc susceptibles de polluer les sols et les eaux ?

Il est grand temps que Monsieur le Maire fasse preuve de fermeté et mette réellement en oeuvre son pouvoir de police. Il faut donner un signal fort à l'encontre de ces dérives, au risque de voir se multiplier ces situations par sentiment d'impunité. Aussi, il semblerait que la déchetterie va fermer ses portes pour plusieurs mois de travaux. La gestion actuelle de la situation par la majorité n'est pas de nature à nous rassurer. Pourtant notre cadre de vie est en jeu.

Les élus « Donges solidaire et Citoyenne » **Joséphine David et Vincent Miault** Facebook : [Donges Solidaire et Citoyenne](https://www.facebook.com/DongesSolidaireetCitoyenne)
le 13 mars 2022

Tribune du groupe « Donges avec Vous »

Les terribles événements en Ukraine nous touchent par **la violence subie par la population**. Ils sont un nouveau révélateur de notre dépendance et surconsommation d'énergies fossiles. Le conflit a éclipsé **le rapport du GIEC** mais a remis en avant la nécessité de réduire notre impact en touchant à notre portefeuille. Si dans les futurs projets la Carène imposera des constructions à haute qualité environnementale, il est dommage de voir l'agrandissement de l'école de la Pommeraye se faire à grand renfort de béton, matériau reconnu comme le plus destructeur pour la planète. Souhaitons au moins que le mobilier scolaire sera exempt de COV pour la santé de nos écoliers et du personnel.

Le **camping municipal** souffre de sous-utilisation et d'un fort déficit masqué par les imputations comptables. Il va fermer. Sage décision. Il faut maintenant mettre les actions en oeuvre pour permettre le relogement des résidents et proposer demain d'autres solutions accessibles.

Les travaux de **contournement de la voie ferrée** touchent à leur fin. Souhaitons que la proximité de la halte-gare apportera de grands services aux Dongeois.es. Ceux tant désirés du **rond-point de la Pommeraye** tardent. Espérons que riverains et utilisateurs seront conviés à donner leur avis.

Les élus « Donges avec Vous » **Yvonnick Perrin et Ghislain Baudichaud**
<http://www.dongesavecvous.fr>, contact@dongesavecvous.fr,
06.95.49.50.79 : le 14 mars 2022

AGENDA

Vos prochains grands rendez-vous !

Avril

Vendredi 15 avril à 20h30

Concert La Gâpette

Espace Renaissance

chanson française (muzouche n'roll)

1 Tarif Plein 7€ - Réduit 4€

Gratuit pour les -12ans / Tout public

Dimanche 17 avril de 9h30 à 11h

Chasse aux oeufs

Cercle des Ingénieurs - rue Léo Lagrange

Organisée par l'OSCD et le CDF, pour les enfants

Dongeois de 2 à 10 ans

1 Gratuit / sur inscription (places limitées)

Dimanche 24 avril de 8h à 19h

Élections présidentielles (2nd tour)

Ville de Donges

Informations et affichage des bureaux de vote en Mairie ou sur www.ville-donges.fr

Mercredi 27 avril à 16h

Contes et Fleurette

Médiathèque Jules Verne

Contes pour enfants de 4 à 10 ans - Thème « Les Insectes »

1 Gratuit / Jeune public

Samedi 30 avril de 10h à 11h30

Atelier Parent-Enfant

Maison de la Petite Enfance « La Farandole »

Pour les enfants de 9 mois à 3 ans révolus

1 Gratuit - Public enfants / sur inscription

Vendredi 29 avril à 20h30

Les vertiges de l'amour

Espace Renaissance

Pièce de Théâtre par le théâtre de l'entr'acte

1 Tarif Plein 7€ - Réduit 4€

Gratuit pour les -12ans / Tout public

Mai

Jeu 05 mai de 16h30 à 19h30

Collecte de sang

Salle des Guifettes

Organisée par l'EFS, en partenariat avec l'Adsb. Peser

+50kg, avoir entre 18 et 70 ans, être en bonne santé

1 Inscriptions sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Vendredi 06 mai à 20h30

Qu'est-il arrivé à Bette Davis et Joan Crawford ?

Espace Renaissance

Pièce de théâtre de Jean Marboeuf, par la troupe du théâtre Azdak

1 Tarif Plein 7€ - Réduit 5€ / réservations au

06 08 84 32 71 ou theatre.azdak@gmail.com

Samedi 14 mai à 18h

Spect'Apéro - Chants signés

Médiathèque Jules Verne

Chants oraux et en langue des signes dans le cadre de la

Semaine du Handicap

1 Gratuit - Tout public / Inscription obligatoire

Dimanche 15 mai de 10h à 18h30

Bourse aux plantes et succulentes

Extérieurs salle des Guifettes

Expo-vente organisée par la municipalité et vide-grenier

organisé par le Karaté Club Dongeois

1 Gratuit / Tout public / Bar et restauration

Vendredi 20 mai à 20h30

Concert Les Naufragés

Espace Renaissance

chansons populaires, rock, ska, musique trad.

1 Tarif Plein 7€ - Réduit 4€

Gratuit pour les -12ans / Tout public

Samedi 21 mai de 10h à 11h30

Atelier Parent-Enfant

Maison de la Petite Enfance « La Farandole »

Pour les enfants de 9 mois à 3 ans révolus

1 Gratuit - Public enfants / sur inscription

Samedi 21 mai de 14h à 18h

Fête de la Nature

Bois Joubert

Sorties botanique et ornithologique, exposition sur

l'avenir du site du Bois Joubert

1 Gratuit - Tout public

Mercredi 25 mai à 16h

Contes et Fleurette

Médiathèque Jules Verne

Contes pour enfants de 4 à 10 ans - Thème « Le

monde sous-marin »

1 Gratuit / Jeune public

Juin

Samedi 04 juin de 14h à 19h

Festi'Jeunes

Plateau sportif - Salles des Sports

Structures gonflables, animations ludiques,

promotions des activités sportives, ateliers

1 Gratuit / Tout public

Dimanches 12 et 19 juin de 8h à 18h

Élections législatives

Ville de Donges

Informations et affichage des bureaux de vote en

Mairie ou sur www.ville-donges.fr

Mercredi 15 juin à 16h

Contes et Fleurette

Médiathèque Jules Verne

Contes pour enfants de 4 à 10 ans

Thème « L'écologie »

1 Gratuit / Jeune public

Samedi 18 juin de 10h à 11h30

Atelier Parent-Enfant

Maison de la Petite Enfance « La Farandole »

Pour les enfants de 9 mois à 3 ans révolus

1 Gratuit - Public enfants / sur inscription

Samedi 18 juin à partir de 17h

Fête de la musique

Place de la Mairie

Concerts de groupes amateurs locaux. En

partenariat avec le CDF

1 Gratuit - Tout public / Bar et restauration

Vendredi 24 juin à 19h

RDV d'été

Concert Plein air au Parc de l'Ormois

Jeu 30 juin de 16h30 à 19h30

Collecte de sang

Salle des Guifettes

Organisée par l'EFS, en partenariat avec l'Adsb.

Peser +50kg, avoir entre 18 et 70 ans, être en bonne

santé

1 Inscriptions sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Juillet

Samedi 02 juillet à partir de 19h

Soirée Champêtre

Extérieurs salle du Petit Marais

Organisé par l'OSCD

1 Payant - Tout public / sur inscription

Vendredi 08 juillet à 19h

RDV d'été

Salle des Guifettes

Concerts FDP et Booze Brothers - Punk celtique

1 Gratuit / Tout public



RESTONS EN CONTACT !

ESPACE RENAISSANCE

4 ter, rue Boulay Paty

Ouvert les mardis et jeudis de 17h à 19h30

Tél. 02 40 91 00 06

@ : saisunculturelle@ville-donges.fr

📠 : billetterie-renaissance.donges.fr

📍 : [Espace.Renaissance.serviceculturel](https://www.facebook.com/Espace.Renaissance.serviceculturel)

MÉDIATHÈQUE JULES VERNE

13, rue René Laënnec

Ouverte les mardis, jeudis et samedi de 9h30 à

12h15, et les mercredis et vendredis de 9h30 à

12h15 et de 14h30 à 18h

Tél. 02 40 91 01 31

@ : mediatheque@ville-donges.fr

📠 : www.mediatheque.ville-donges.fr

📍 : [Mediatheque.Donges](https://www.facebook.com/Mediatheque.Donges)

MULTI-ACCUEIL BOUT D'CHOU

34, rue des Écoles

Tél. 02 40 91 01 91

@ : multiaccueil@ville-donges.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

La Farandole - 30, rue des Écoles

Tél. 06 75 47 13 00

@ : rpe@ville-donges.fr

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

La Farandole - 30, rue des Ecoles

Tél. 06 75 47 13 00

@ : laep@ville-donges.fr

DÉCHÈTERIE DE DONGES

Le Pont du Gué

Saison Haute (du 01/04 au 30/09)

Ouverte le lundi de 13h30 à 19h ; du mardi au

vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 19h ;

le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h

ASTREINTE ÉLU

Tél. 06 75 82 71 98

SAMU

Tél. 15 ou 112

POMPIERS

Tél. 18 ou 112

MÉDECIN DE GARDE

Tél. 116 117

SOS MÉDECINS

Tél. 36 24

PHARMACIE DE GARDE

Tél. 32 37